



SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la session par le chef de la délégation yougoslave	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1
Allocution de M. Lazar Mojsov, président provisoire, chef de la délégation yougoslave	1
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la trente-troisième session de l'Assemblée générale :	
a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
Point 108 de l'ordre du jour :	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions	4
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election du Président de l'Assemblée générale	4
Allocution de M. Indalecio Liévano, président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale	4
Point 25 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	8

*Président provisoire : M. Lazar MOJSOV
(Yougoslavie).*

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**Ouverture de la session
par le chef de la délégation yougoslave**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

**Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée, suivant la tradition, à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

*Allocution de M. Lazar Mojsov, président provisoire,
chef de la délégation yougoslave*

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : La tradition établie à l'Organisation des Nations Unies m'astreint, au début de cette trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, à faire une brève allusion aux épreuves que notre organisation mondiale devra affronter durant les prochains 90 jours de débats de l'Assemblée générale, dans la situation internationale complexe actuelle, legs des années précédentes.

4. Bien que j'aie déjà eu l'occasion, grâce à un concours de circonstances, de prendre la parole devant cette éminente réunion qu'est l'Assemblée générale, et cela plusieurs fois cette année, j'espère que je n'abuserai pas de votre patience d'une manière exagérée en vous traçant brièvement le chemin que nous avons parcouru et l'expérience que nous avons acquise depuis le mois de septembre dernier jusqu'à ce jour.

5. L'année en question a été marquée par l'activité exceptionnelle de l'Assemblée générale, activité presque sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. Cela a entraîné un effort extraordinaire de la part de toutes les délégations, ainsi que du Secrétaire général et de ses adjoints.

6. A la trente-deuxième session, l'Assemblée générale a enregistré un nombre record de points à son ordre du jour : un total de 131; elle a tenu le plus grand nombre de séances et adopté un nombre impressionnant de résolutions et de décisions.

7. Au cours de cette année, nous avons tenu trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, répondant ainsi aux nécessités de la situation mondiale actuelle et à la demande des Etats Membres de voir certaines questions internationales d'une importance primordiale discutées à l'Assemblée d'une manière toute spéciale et urgente.

8. La huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale a revêtu une importance particulière en dépit de sa brièveté. Elle a créé un modèle pour la mise au point et le financement des forces des Nations Unies pour le maintien de la paix lorsque le Conseil de sécurité, selon la Charte, adopte des mesures d'urgence visant à assurer la paix et la sécurité dans le monde. On sait que, dans le passé, de graves crises se sont produites dans les travaux de l'Assemblée générale du fait que le système de responsabilité et de financement des forces de maintien de la paix n'avait pas fait l'objet d'un ajustement suffisant. A l'heure actuelle, à la suite des décisions qui ont été prises à la huitième session extraordinaire, une nouvelle manière de faire a été établie qui évitera le renouvellement des erreurs passées.

9. La neuvième session extraordinaire, consacrée à la Namibie, a mis en relief d'une manière pressante la question de l'élimination totale des obstacles qui entravent la réalisation de l'indépendance de la Namibie; elle a également permis la prise de conscience définitive du rôle et de l'influence décisive que les Nations Unies peuvent jouer à l'égard de ce problème auquel nous faisons face depuis un certain nombre d'années. La neuvième session extraordinaire n'a pas seulement donné un relief dramatique à la situation globale concernant la Namibie, mais elle a également contribué d'une manière décisive à la percée qui ouvre la voie menant à la libération finale de la Namibie et à son accession à l'indépendance.

10. La dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, a été d'une importance vitale et historique pour le rôle que doivent jouer les Nations Unies à l'égard de ce problème complexe dans les relations internationales actuelles. Au cours de cinq semaines de travail et avec la participation d'un nombre impressionnant d'hommes d'Etat du monde entier, l'Assemblée générale a jugé insoutenable la présente situation en matière de course aux armements, qui menace de revêtir des conséquences négatives imprévisibles pour les relations internationales dans leur ensemble, à moins qu'il n'y soit mis fin dès que possible. Dans le Document final, l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire [résolution S-10/2], a posé les principes fondamentaux de l'action future des Nations Unies visant à freiner la course aux armements et à entreprendre des mesures efficaces en vue du désarmement. Le mécanisme mis sur pied pour l'examen continu de ce problème complexe à l'Organisation des Nations Unies et pour la tenue de nouvelles négociations est d'une importance particulière. Bien que les décisions prises par l'Assemblée à sa dixième session extraordinaire n'aient pas visé à l'adoption de mesures concrètes ni à la réalisation de nouveaux accords et traités internationaux de désarmement, elles ont toutefois tracé la voie d'action à long terme que doit suivre la communauté internationale dans ce domaine, et, ce qui est plus important encore, elles ont prévu des instances et des organes spéciaux afin d'examiner et de conduire des négociations portant sur tous les aspects du problème très complexe du désarmement.

11. Ce jour même, avant l'ouverture de cette session, les consultations entre Etats Membres, prévues au paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ont été parachevées. Dans une lettre que je lui ai adressée, j'informe le Secrétaire général de la composition du Comité du désarmement qui est ouvert aux Etats dotés d'armes nucléaires et à 35 autres Etats¹. Ainsi, les conditions propres à une rapide convocation du Comité du désarmement et au commencement de ses travaux ont été établies.

12. En plus des activités de l'Assemblée générale dont je viens de parler, deux conférences des Nations Unies se sont récemment tenues, l'une sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale², l'autre sur la coopération technique entre pays en développement³. La reprise de la septième

session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient également de s'achever.

13. D'autres organes de l'Assemblée générale et des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ont maintenu un rythme d'activité très dynamique et adopté des décisions d'une importance particulière.

14. Nous nous trouvons maintenant à nouveau devant un ordre du jour très chargé pour la trente-troisième session, traduisant les principaux problèmes des relations internationales de l'heure. Les mois qui viennent seront marqués une fois de plus par une activité très intense de l'Assemblée générale.

15. Il est certain que ces faits concernant les activités et l'engagement presque continu de l'Assemblée générale et de certains autres organes des Nations Unies sont le témoignage du rôle capital de notre organisation mondiale et de la tendance à saisir une fois de plus l'Assemblée des problèmes importants dans le domaine des relations internationales, qui étaient traités en dehors de l'Assemblée. Il y a là un signe de la confiance croissante que les Etats Membres et l'opinion publique mondiale manifestent à l'égard des aptitudes de l'Assemblée générale, malgré des critiques émises parfois en raison d'une efficacité insuffisante à traiter des problèmes les plus complexes que connaît la communauté mondiale. Il y a là assurément une évolution très positive.

16. Cependant, forts de l'expérience acquise, notamment au cours de cette année où les activités de l'Assemblée générale ont été si intenses, nous devrions songer sérieusement aussi à la question de savoir comment on peut le mieux adapter le travail et les activités générales de l'Assemblée et celles des Nations Unies dans leur ensemble aux besoins toujours croissants qui ne sont pas seulement d'ordre quantitatif. Le nombre croissant des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — et des pays nouvellement indépendants se joindront bientôt à nous, renforçant ainsi le caractère universel de cette organisation mondiale unique — de même que le nombre sans cesse croissant de questions tant anciennes que nouvelles portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale soulignent la nécessité non seulement d'effectuer cette adaptation, mais aussi de rationaliser le travail et la bonne utilisation du temps nécessaire à l'Assemblée générale pour des débats satisfaisants et la prise de décisions sérieuses concernant les problèmes complexes inscrits à l'ordre du jour de sessions particulières.

17. L'Assemblée doit maintenant examiner sa structure interne propre, sa distribution du travail, de même que ses responsabilités croissantes. Et ainsi, comme un travail considérable de reconstruction et des adaptations interviendront bientôt dans cette salle afin que l'Assemblée générale soit en mesure de répondre aux exigences techniques de l'Assemblée telle qu'elle est aujourd'hui, et qui diffère fortement de celle de 1945 ou 1955, il faudra aussi faire de nouveaux efforts visant à une véritable réorganisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Je suis certain que cette tâche sera elle aussi menée à bien. La vitalité de l'Assemblée a déjà fait ses preuves au cours des longues années de travail positif lorsqu'elle a dû faire face à

¹ Voir document A/S-10/24, par. 2.

² Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève du 14 au 15 août 1978.

³ Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978.

tous les changements et problèmes nouveaux suscités par le développement des relations internationales, et à toutes les conséquences de ces changements qui n'ont pas manqué d'affecter sa composition et la réalisation de l'universalité, de même que son travail d'ensemble et les résultats qui en ont découlé.

18. Parallèlement à cette activité intense de l'Assemblée générale, la situation mondiale a, elle aussi, évolué de manière dynamique. Au cours de l'année que nous examinons, de nouvelles aggravations et convulsions dans certains domaines importants des relations internationales sont apparues nettement. En même temps, toutefois, de nouveaux processus de négociation ont été lancés dans presque tous les domaines. Le fait que ces négociations, celles portant notamment sur certaines des situations les plus complexes et les plus graves qui ont suscité des conflits dans le monde, n'aient pas encore donné de résultats positifs et décisifs aboutissant à des solutions durables fondées sur des bases équitables, dans l'esprit des principes de l'Organisation des Nations Unies et de ses décisions pertinentes, ne fait que prouver la complexité de ces situations et l'existence de heurts importants entre certains facteurs internationaux dans différentes zones de conflit. Il n'y a pas eu d'escalade de conflit armé sur une plus grande échelle, encore que les négociations et les efforts tendant à nouer le dialogue pour le règlement des crises aient été accompagnés de revers, de pressions et d'actes d'agression de la part de forces qui s'opposent opiniâtrément au règlement équitable et pacifique des problèmes qui pèsent lourdement sur la communauté internationale tout entière depuis bien des années, et sur lesquels l'attention des Nations Unies s'est constamment portée.

19. Cependant, il est devenu évident maintenant qu'il n'est plus possible de freiner — et encore moins d'arrêter complètement ou de compliquer davantage — le processus de libération de l'Afrique australe. Les peuples de la Namibie et du Zimbabwe sont parvenus à une étape décisive dans leur lutte pour la fin du colonialisme et du régime de discrimination raciale et d'*apartheid*. Il faut intensifier les efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies et ceux de la communauté internationale tout entière pour déjouer les dernières manœuvres et abattre les dernières barrières qui se trouvent sur la voie de la réalisation de l'indépendance de ces pays. Je suis certain que bientôt nous accueillerons parmi nous, à l'Assemblée générale, dans les rangs des Etats Membres de l'Organisation, les représentants des peuples de la Namibie et du Zimbabwe en tant que nations libres et indépendantes.

20. Dans d'autres domaines de la décolonisation, également, d'autres formes anachroniques de domination et d'exploitation se rapprochent inexorablement de leur fin. Les Nations Unies ont largement contribué à la réalisation de la liberté et de l'indépendance dans de vastes régions où le colonialisme sévissait il y a peu de temps encore. La trente-troisième session devra, quant à elle, continuer de surveiller l'évolution des situations coloniales restantes, afin que la sombre époque du colonialisme puisse enfin disparaître.

21. Au Moyen-Orient, des efforts sont en cours pour venir à bout d'une situation défavorable due au comportement agressif bien connu et aux aspirations annexionnistes

d'Israël à l'égard de ses voisins arabes. Là aussi, il est de plus en plus évident qu'il est impossible d'ignorer les réclamations légitimes des pays arabes — appuyés par l'écrasante majorité des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale — au sujet de la libération de tous les territoires arabes occupés en 1967, de même qu'en vue du respect du droit inaliénable et légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à créer son propre Etat, et qu'il est tout aussi impossible d'avancer constamment de nouvelles conditions à la réalisation de ces aspirations. Il n'est pas possible de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient sans la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, au processus de négociation. Si ces exigences fondamentales continuent d'être ignorées, nous serons témoins de nouveaux dangereux développements dans la crise du Moyen-Orient, qui, depuis trois décennies, a causé le plus grand tort tant aux peuples de la région qu'à l'évolution positive des relations internationales en général. Au cours de cette session qui commence, l'Assemblée générale sera saisie une fois de plus de tous les aspects de la crise du Moyen-Orient. Les Nations Unies ne peuvent et ne doivent pas rester à l'écart des efforts actifs visant à trouver enfin une solution juste et durable au Moyen-Orient.

22. D'autres différends et conflits internationaux ont également atteint le point où des initiatives sont prises en vue de leur apporter une solution définitive. Il convient d'intensifier les efforts en vue de négociations menées dans l'esprit des recommandations appropriées de l'Assemblée générale et de l'attitude que celle-ci a adoptée.

23. Les négociations qui, après les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, se sont engagées sur toute une série de problèmes importants et de difficultés majeures dans le domaine des relations économiques internationales sont malheureusement parvenues au point mort. Les espoirs des pays en développement de voir la communauté internationale, et en particulier les pays hautement développés, aborder avec tout le sérieux et toute l'énergie nécessaires le problème du développement dans le monde et de l'établissement d'un nouveau système de relations économiques internationales plus équitables n'ont pas été réalisés. L'Assemblée générale se verra bientôt confier la préparation d'une nouvelle session extraordinaire, qui doit avoir lieu en 1980 et qui sera consacrée aux relations économiques internationales. Ces préparatifs devraient, comme le demandent avec insistance tous les pays en développement, servir à donner un élan nouveau à la mise en chantier de négociations entre les pays développés et les pays en développement aux fins de trouver des solutions durables et plus satisfaisantes aux problèmes accumulés du développement et d'assurer un développement harmonieux des relations économiques internationales, ce afin d'épargner à la communauté internationale des perturbations nouvelles et des difficultés encore plus graves dans les années à venir.

24. Ce ne sont là que quelques-uns des importants problèmes inscrits à l'ordre du jour très étendu devant lequel se trouve l'Assemblée générale. Une année d'activité intense et constante de l'Assemblée générale, une année de négociations, pour indécises et hésitantes qu'elles aient pu être, se poursuit. Dans quelques instants, l'Assemblée générale va élire son nouveau président qui, avec vous tous, s'efforcera d'apporter une contribution personnelle utile à

l'examen fécond de tous les problèmes devant lesquels se trouve l'Assemblée. Convaincu que le travail de la trente-troisième session de l'Assemblée se déroulera dans une atmosphère constructive, marquée par des efforts sincères en vue de trouver des solutions appropriées à tous les problèmes qui seront examinés ici, je vous souhaite à tous de connaître un grand succès dans la réalisation de cette tâche si importante.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-troisième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

25. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En conséquence, il est proposé que, pour la trente-troisième session, la Commission de vérification des pouvoirs comprenne les Etats Membres suivants : Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Sierra Leone, Suriname, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé (décision 33/301).

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

26. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'en venir au point suivant de l'ordre du jour de cet après-midi, j'appelle, conformément à la pratique établie, l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/33/254, qui contient le texte d'une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour informer l'Assemblée qu'un Etat Membre est en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

27. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. En vertu de l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections doivent avoir lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Cependant, après consultation avec les groupes régionaux, je voudrais proposer que, sans que cela constitue un précédent, l'Assemblée accepte de renoncer à l'application de l'article 92 pour cette élection particulière et que nous élisions le Président de la trente-troisième session par acclamation, nous fondant sur le fait que sa candidature a été appuyée par tous les groupes

régionaux. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

28. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare par conséquent M. Indalecio Liévano, de la Colombie, élu président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

M. Indalecio Liévano (Colombie) est élu par acclamation président de l'Assemblée générale (décision 33/302).

29. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'adresse mes félicitations les plus sincères à M. Liévano et je l'invite à venir prendre la présidence.

M. Liévano prend la présidence.

Allocution de M. Indalecio Liévano, président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale

30. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de la Colombie, je remercie sincèrement les membres de cette assemblée de la confiance qu'ils m'ont témoignée et de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant président de l'Assemblée générale des Nations Unies, privilège d'autant plus lourd de responsabilités qu'il m'incombe de succéder à M. Lazar Mojsov, dont les éminentes qualités humaines et intellectuelles ont mis en relief, au cours de sa présidence des travaux de l'Assemblée, les vertus du peuple yougoslave qui a su concilier de manière constructive les divers courants idéologiques de notre époque et atténuer les tensions que l'intolérance crée au sein de la communauté mondiale.

31. En assumant les responsabilités qui me sont ainsi dévolues, j'espère pouvoir compter sur la collaboration des vice-présidents de l'Assemblée, des présidents des grandes commissions et de ceux qui, comme le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ont apporté à l'Organisation le concours inestimable de leurs connaissances et de leur expérience dans le règlement des conflits délicats qui ont menacé et menacent encore la coexistence pacifique entre les nations.

32. Il n'est pas facile de préserver cette coexistence. L'Organisation des Nations Unies a été créée à un moment où le monde, au sortir d'une grande catastrophe, se raccrochait à l'idée que l'on était entré dans une ère nouvelle où les intérêts et les aspirations des grandes puissances, dont les systèmes politiques et économiques apparaissaient comme des modèles, ne constitueraient pas un obstacle insurmontable à l'harmonie internationale. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi : le nouvel équilibre entre les puissances n'a pas permis de réduire le nombre des conflits susceptibles de déboucher sur des affrontements armés, et si des conflagrations mondiales, que l'on voulait abolir, n'ont pas éclaté avec leurs effets dévastateurs, on l'a dû et on le doit encore à l'invention d'armes si destructrices qu'il a bien fallu en arriver à mettre en doute la validité de l'idée très ancienne que la guerre permet de résoudre les problèmes internationaux.

33. C'est pourquoi il ne serait pas juste de supposer que les obstacles qui ont empêché le déclenchement d'une nouvelle

guerre mondiale sont la preuve de progrès réels dans la recherche des conditions d'une paix durable. Il serait plus exact de dire que nous vivons à une époque où les conflits, anciens et nouveaux, ont atteint un degré de gravité tel qu'ils auraient entraîné autrefois un conflit général, tragédie qu'on évite aujourd'hui non pas tant grâce à la sagesse des politiques conçues pour régler les problèmes internationaux, mais parce qu'on recule devant les conséquences inimaginables d'une guerre nucléaire, devenues paradoxalement la caution dérisoire d'une paix précaire.

34. C'est ce que confirme le caractère extrêmement dangereux que présentent les problèmes dont se préoccupe la communauté internationale. Peut-on vraiment dire que l'on a trouvé de nos jours le moyen de résoudre les antagonismes profonds entre l'Est et l'Ouest en instaurant une détente réelle et durable ? Est-il possible d'affirmer que la menace de la course aux armements a disparu et que les sociétés industrialisées n'ont plus tendance à lier le rythme de leur activité économique à l'accroissement de leur production de matériel militaire ? Les conflits qui menacent la paix dans le continent africain, où les peuples luttent contre des séquelles du colonialisme elles-mêmes génératrices de nouvelles sujétions, ont-ils par hasard perdu de leur intensité ? Pourrait-on affirmer que la pratique d'intervenir dans des conflits locaux pour étendre ou préserver d'anciennes ou récentes zones d'influence a disparu ? L'aggravation des tensions entre l'Est et l'Ouest a-t-elle été compensée par des progrès réels dans le dialogue Nord-Sud, ou ce dialogue a-t-il, au contraire, mis en lumière à chaque fois le refus obstiné des pays industriels du Nord d'accepter les transformations nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre économique international ? Les pays dotés de techniques avancées contribuent-ils vraiment à l'expansion du commerce ? Ne sont-ils pas plutôt revenus à des systèmes protectionnistes qui nous ramènent à des situations restrictives semblables à celles qui ont précédé, il n'y a pas si longtemps, les grandes dépressions ? Les efforts faits pour introduire dans le système monétaire les réformes qui permettraient de répartir de façon plus équitable le pouvoir d'achat international et de faire coïncider l'expansion du commerce avec un développement mondial équilibré auraient-ils par hasard progressé ? Ne s'est-on pas plutôt préoccupé essentiellement de remettre en circulation les stocks considérables de monnaies de réserve que la hausse du prix du pétrole a rapportés aux pays producteurs, préoccupation qui ne s'était guère manifestée par le passé lorsque ces monnaies de réserve demeuraient entre les mains des nations riches et que leur remise en circulation, dans le sens opposé à celui qu'on recherche aujourd'hui, aurait favorisé le monde en développement qui a tant besoin de ce pouvoir d'achat international ?

35. Ces questions doivent être posées, car, en les énonçant, on révèle l'existence de problèmes non résolus qui rendent extraordinairement difficile la tâche de préserver le prestige des organisations internationales. De même qu'à l'intérieur d'un pays l'autorité devient aléatoire si la grande masse des habitants ne tirent pas un minimum de bénéfices de leur situation de citoyens, l'influence d'institutions comme l'Organisation des Nations Unies est diminuée si certains États ou régions conservent des avantages excessifs alors que d'autres demeurent bloqués dans des situations défavorables.

36. Quand cela se produit, la fragmentation de la communauté mondiale s'accroît, les tensions de classe ou de race à l'intérieur des nations finissent par passer au niveau international et les différends territoriaux se multiplient. Il est significatif que se soient simultanément déchaînés à notre époque des conflits qui, tout au long de l'histoire, avaient correspondu à des étapes distinctes de l'évolution de l'humanité. La réapparition et le parallélisme de guerres de religion, de conflits racistes ou idéologiques, indiquent à quel point la stagnation et la pauvreté de vastes régions de la planète sont incompatibles avec le déroulement paisible de la vie internationale.

37. Je ne crois pas me tromper en disant que mon pays et la région géographique à laquelle il appartient voient dans la distinction exaltante que l'on m'a conférée une occasion de partager avec la communauté internationale les expériences vécues par des peuples et des pays qui, au cours des étapes successives de leur développement, ont beaucoup appris sur nombre de problèmes qui préoccupent aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies. Le fait qu'il y a 160 ans la plus grande partie des États de notre région ont conquis leur indépendance et ont fait leur entrée sur le marché mondial leur permet de percevoir les effets de certaines relations économiques internationales dont l'évolution devait accentuer plus encore les inégalités entre les nations. Les obstacles que ces relations mettaient à leur développement ont été pleins d'enseignements pour les citoyens et les dirigeants de ces pays, et il est parfaitement compréhensible qu'ils ne s'étonnent plus guère de la différence qui s'est établie, au fil des ans, entre les réalités du marché mondial et des processus de production et l'image que s'en faisaient les fondateurs de la science économique.

38. A l'aube claire de cette science, les grands économistes croyaient que les progrès de la technique industrielle, en augmentant la productivité du travail, réduiraient les coûts de production des articles manufacturés et entraîneraient une baisse des prix, phénomènes qui, estimaient-ils, ne se produiraient pas pour les prix des produits alimentaires et des matières premières, ceux-ci leur semblant moins se prêter à l'emploi de nouvelles techniques et au recours à des stimulants analogues. C'est pourquoi, dans un monde tel que l'envisageaient les économistes classiques, le prix des biens industriels devait baisser en raison de l'augmentation de la productivité, alors que le prix des produits agricoles se maintiendrait à un niveau élevé.

39. Si ces pronostics ne se sont pas réalisés, on le doit à l'importance décisive que la structure monopoliste de la production industrielle a progressivement acquise dans les pays avancés ; cette structure a permis aux entreprises de ces pays d'avoir une très grande marge de liberté dans la fixation des prix. A la faveur du pouvoir qu'ils exercent sur le marché, les secteurs industriels des pays avancés ont pu incorporer aux prix de leurs articles manufacturés — comme ils l'ont fait en général — des taux de plus en plus élevés de rendement du capital, le montant toujours croissant des rémunérations et des prestations sociales qu'ils versent à leur personnel syndiqué, des bonifications spéciales pour les dirigeants des entreprises, des bénéfices eux aussi croissants pour les services complémentaires de l'industrie manufacturière, ainsi que des frais de commercialisation et de publicité d'un montant considérable.

40. Cela explique que loin de diminuer, comme l'avaient espéré les fondateurs de la science économique, les prix des biens industriels sont devenus des prix administrés permettant aux organisations patronales et syndicales des sociétés industrialisées de répercuter sur les consommateurs, tant nationaux qu'étrangers, la valeur de l'ensemble des prestations et des revenus dont bénéficie le personnel engagé dans cette activité économique.

41. La hausse des prix administrés ne pouvait, il va de soi, avoir les mêmes conséquences dans toutes les parties d'un monde caractérisé par la coexistence de sociétés dont les entreprises contrôlent le marché à des degrés très variables. D'une part, ces prix ont eu des effets sur les populations des pays riches, où les oligopoles et les sociétés multinationales ont utilisé leur pouvoir sur le marché pour incorporer à leurs prix les revenus élevés de leurs dirigeants industriels, de leurs cadres supérieurs, de leurs ouvriers syndiqués et de leurs services de commercialisation. D'autre part, ces prix ont influé sur les économies ou régions produisant des biens primaires dont la vente et l'exportation — soumises, elles aussi, aux pressions d'un marché extrêmement compétitif — fournissent des revenus peu élevés et, à l'évidence, insuffisants pour relever le pouvoir d'achat de la population par des systèmes de distribution. C'est ainsi que se sont dessinées les profondes inégalités d'un monde où quelques pays, pour vivre dans l'opulence et le gaspillage, profitaient et profitent encore inexorablement de la pauvreté et de l'endettement croissants de la plupart des peuples de la planète.

42. Ce processus a eu d'autres conséquences que l'aggravation des inégalités économiques ainsi engendrées. Dans les pays qui s'étaient habitués à répercuter facilement sur les prix l'augmentation constante des rémunérations du capital et du travail, on a vu apparaître un phénomène supplémentaire : la disparition du lien existant normalement entre les revenus des facteurs de production et leur efficacité réelle. Grâce au pouvoir qu'ils exerçaient sur le marché, ces facteurs de production ont pu porter les prix, dans les pays industrialisés, à des niveaux dépassant leur productivité, créant ainsi une demande supérieure à l'offre de biens et services. Quand cela s'est produit, des pressions inflationnistes se sont déclenchées, non pas fugaces mais persistantes, et qui se sont intensifiées à mesure que la hausse des prix administrés entraînait une augmentation proportionnelle de la masse monétaire. Lorsque cette augmentation s'est produite dans des pays dont l'unité monétaire jouait le rôle de monnaie de réserve, elle a eu un effet multiplicateur sur l'inflation mondiale; dans ces pays, dont l'électorat est soucieux de réduire les impôts et d'augmenter simultanément les salaires et les bénéfices, on a été amené à recourir constamment à la planche à billets, à reporter les effets de l'inflation sur l'économie mondiale dans son ensemble et à faire s'effondrer, pour finir, la structure monétaire imposée par les grandes puissances à Bretton Woods.

43. Devant une situation aussi anormale qu'imprévue, les sociétés industrialisées ont eu recours à des solutions témoignant de leur confiance inébranlable dans le système d'échanges caractéristique de l'ordre économique traditionnel. Elles ont décidé d'abord de chercher à ramener la stabilité des prix, compromise par la spirale inflationniste, en opposant une résistance farouche à toute hausse notable des cours des matières premières ou des produits alimen-

taires en provenance des pays en développement; c'est ce qui s'est produit et se produit encore pour le café, le sucre, le thé, le cacao, le coton, le caoutchouc, le jute, les fibres dures, le cuivre et l'étain.

44. Cette résistance s'est maintenue et persiste encore en raison d'habitudes mentales créées au fil des générations dans les milieux dirigeants traditionnels de la planète; selon ces habitudes, il est axiomatique que les produits primaires doivent être bon marché et que les biens industriels jouissent du privilège d'augmentations de prix constantes. On n'abandonne cette attitude nettement tranchée que lorsqu'il s'agit de biens primaires produits, même de façon inefficace, dans les sociétés industrielles. Pour protéger leurs prix et leurs coûts élevés, on a recours alors à des pratiques restrictives, à des mesures protectionnistes, sans plus du tout se préoccuper de la prétendue défense des consommateurs, si ardemment invoquée lorsqu'il s'agit de produits provenant des pays en développement.

45. Etant donné que ces remèdes, qui ne s'attaquaient pas, tant s'en faut, aux causes premières de l'inflation, n'ont guère suffi à éliminer les graves perturbations occasionnées à l'économie mondiale et aux nations industrialisées elles-mêmes, ces dernières ont dû se rabattre sur des mesures correctives internes, telles que les politiques des prix et des revenus, préconisées par leurs experts les plus inventifs et fondées sur la constatation que la demande engendrée par les prix et revenus administrés des organisations du capital et des syndicats dans les sociétés opulentes avaient effectivement contribué pour beaucoup aux manifestations modernes de l'inflation.

46. Mais ces politiques ont échoué en raison de difficultés d'application d'ordre pratique et de l'opposition des groupes les mieux organisés de ces sociétés. Les entrepreneurs se sont opposés farouchement à toutes les mesures pouvant freiner les hausses de prix qui leur procuraient des bénéfices accrus, et les syndicats se sont montrés peu enclins à accepter des politiques visant à décourager les accords salariaux qui ne tiendraient pas assez compte des niveaux de productivité et de la croissance réelle de l'économie. Et tandis que les nations riches continuaient d'exporter à l'économie mondiale l'inflation ainsi engendrée, leurs porte-parole officiels se sont obstinés à en rendre responsables les prix des denrées alimentaires ou des combustibles provenant des pays en développement.

47. L'optimisme manifesté par les sociétés riches devant l'expansion de leurs échanges commerciaux mutuels, même si celle-ci devait diminuer — et a diminué en fait — leurs échanges avec les pays en développement, a contribué tout autant à l'échec des politiques des prix et des revenus. Le fait que les foyers de prospérité situés dans les zones géographiques des sociétés riches ont monopolisé les avantages de l'expansion du commerce a incité les dirigeants de ces pays à croire que cette expansion était suffisamment dynamique pour maintenir l'économie internationale à son niveau optimal, même si le contraste entre la richesse des pays industrialisés et le retard et l'endettement des pays en développement devait s'accroître. Mais les récessions fréquentes, auxquelles ne faisaient pas suite, comme on l'avait espéré, de véritables reprises, et la persistance de phénomènes inflationnistes accompagnés de taux de chômage élevés ont bien montré les sérieuses limitations des solutions

qui attachent si peu d'importance à l'accroissement de la demande dans les populations du tiers monde.

48. Paradoxalement, la solution que l'on a alors jugée appropriée pour faire face à la crise a consisté en un renouveau du protectionnisme. C'est à ce système qu'ont finalement recouru les sociétés industrialisées pour défendre, avec des barrières douanières et paradiouanières, les rémunérations élevées que leurs prix administrés garantissaient à leur capital et à leur travail. Il s'agissait d'une protection destinée à exercer une discrimination à la fois contre les industries naissantes des pays en développement et contre les exportations de ceux d'entre les pays développés qui avaient lutté le plus efficacement contre la tendance à maintenir une rémunération des facteurs de production supérieure à leur productivité et à leur efficacité.

49. A l'affaiblissement des courants commerciaux entre le monde sous-développé et les sociétés industrialisées est venue maintenant s'ajouter la fragmentation des échanges entre les pays industriels eux-mêmes, avec la contraction du marché mondial qui en est résultée. Cela explique pourquoi il existe aujourd'hui une méfiance généralisée à l'égard de la prétendue sagesse des formules qui, au fil des événements, ont été utilisées pour remédier aux dérèglements de l'économie internationale.

50. La recherche d'un nouvel ordre économique est donc devenue l'objectif à atteindre pour résoudre les problèmes d'une époque qui a été le témoin du déclin du colonialisme, de la prise de conscience des peuples pauvres, de modifications dans la division internationale du travail et de déplacements révolutionnaires des centres de localisation géographique du pouvoir. Ces transformations profondes rendent de plus en plus douteuse la légitimité d'une répartition internationale des revenus résultant du pouvoir exercé sur les termes de l'échange international par la politique des prix administrés que pratiquent les sociétés industrialisées.

51. La recherche de ce nouvel ordre économique international n'est donc pas une aspiration sans fondement, ni du reste un désir propre à notre temps. C'est la caractéristique de toutes les époques pendant lesquelles les facteurs de dynamisme économique ou les intégrations géographiques imposées par des régimes expansionnistes ont conduit à un degré élevé d'interdépendance dans de vastes étendues de notre planète. Chaque fois que cette situation s'est présentée, on a essayé d'instaurer l'ordre international nécessaire pour articuler cette interdépendance soit par des procédés autoritaires, qui avaient pour objet de garantir certaines formes d'échanges et des degrés divers d'autonomie entre les pays, soit par la conclusion d'accords fondés sur des compromis entre les sociétés jouissant du plus haut niveau de vie et celles encore en marge de la plupart des avantages de la civilisation.

52. Malheureusement, on ne peut pas dire que nous nous rapprochions de solutions fondées sur la reconnaissance de la nécessité de procéder à des transformations substantielles de l'ordre économique international. L'identification des inégalités qu'il faut corriger et des avantages et privilèges auxquels les nations avancées doivent renoncer a conduit ces dernières à adopter une position unifiée face aux

peuples en développement et à resserrer leurs liens de coopération économique, financière et monétaire pour s'opposer aux concessions indispensables. Le résultat pratique de ce regroupement des puissants a été de traiter le monde en développement comme une zone marginale dont on n'examine les problèmes que lorsqu'ils surgissent sous la forme de grandes mutations politiques risquant de modifier la répartition géographique du pouvoir mondial.

53. D'où l'importance qu'a prise au cours des dernières années le commerce des armements. En même temps que se démantelaient les mécanismes d'aide financière et économique mis en place après la seconde guerre mondiale, croissaient en importance et en régularité l'assistance militaire ou les ventes d'armes aux pays en développement. Rien d'étonnant à la facilité avec laquelle le noble idéal du désarmement mondial se confond avec des projets qui n'ont pour résultats pratiques que de garantir à certaines puissances — avec tous les avantages politiques que cela implique — le monopole de la vente des armements.

54. L'Organisation des Nations Unies peut difficilement ramener sa mission de guide à des interventions *a posteriori* dans les perturbations et conflits dus à l'absence de solutions aux problèmes du sous-développement et de la pauvreté. L'Organisation ne saurait être indifférente à la triste façon dont on a sapé les initiatives qui auraient permis de s'acheminer vers un nouvel ordre économique, pas plus qu'elle ne peut se désintéresser du sort des décennies pour le développement, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, du dialogue Nord-Sud ou des engagements pris à Tokyo par les gouvernements touchant le système généralisé de préférences, sans réciprocité, en faveur des pays en développement. La mission, confiée à juste raison à l'Organisation des Nations Unies, de veiller à la préservation des droits de l'homme et de lutter contre la discrimination raciale n'aurait aucun sens si cette mission devait abdiquer devant les mécanismes et pratiques qui permettent à l'heure actuelle de maintenir les disparités économiques criantes qui existent entre les Etats. Tout comme on a cherché des moyens efficaces pour assurer le respect des droits de l'homme dans le domaine politique, il importe d'agir avec une détermination égale dans le domaine commercial et monétaire, car on saurait difficilement admettre qu'il devienne une chasse gardée où triomphe l'inégalité et où l'emporte la loi du plus fort.

55. Laissez-moi vous dire, à vous qui m'avez fait l'honneur de m'appeler à présider la trente-troisième session de l'Assemblée générale, que j'ai la conviction que, dans vos délibérations, vous accorderez aux antagonismes qui divisent le monde l'attention responsable et appropriée qu'exige une époque comme la nôtre, où seules sont acceptables les solutions pacifiques. De la contribution que l'Organisation des Nations Unies apportera à la découverte de solutions adéquates, propres à satisfaire les aspirations des peuples, dépendront le maintien de son prestige et l'assurance que, dans sa mission de guide, elle ne connaîtra pas le triste sort des organisations internationales qui l'ont précédée. L'affaiblissement de son autorité et de son influence est un luxe que l'on ne peut s'offrir dans un monde qui a libéré l'énergie de l'atome et où l'interdépendance des nations est devenue si étroite que les problèmes de l'une gagnent les autres avec une rapidité sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

56. Comme j'ai eu l'occasion de le dire auparavant, en ma qualité de ministre des affaires étrangères de la Colombie, nous ne vivons pas à une époque de calme, où le temps passe avec une paisible uniformité; aujourd'hui, le temps s'écoule comme les grands fleuves des régions tropicales, dont le courant devient impétueux et irrésistible aux abords de la cataracte.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

57. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la pratique suivie dans le passé, je demanderai à l'Assemblée générale de bien vouloir examiner, dans le cadre du point 25 de l'ordre du jour provisoire, la recommandation du Conseil de sécurité en vue de l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Cette procédure spéciale a été appliquée précédemment afin de donner aux Etats dont l'admission à l'Organisation aurait été récemment recommandée par le Conseil de sécurité la possibilité de participer dès le début aux travaux de la session, pour autant que l'Assemblée générale se prononce en faveur de leur demande d'admission. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

58. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Dans le document A/33/207, le Conseil de sécurité recommande l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Dans le document A/33/L.1 et Add.1 figure un projet de résolution dans ce sens. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte à l'unanimité le projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 33/1).

59. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare les Iles Salomon admises à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation des Iles Salomon est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : En ma qualité de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, je souhaite la bienvenue à un nouvel Etat, les Iles Salomon, dont nous venons d'approuver l'entrée au sein de notre organisation.

61. Les Iles Salomon, découvertes en 1568 par un Espagnol, Alvaro Mendaña de Neira, à une période féconde de l'histoire hispanique, ont toujours captivé l'imagination des voyageurs et des écrivains, qui ont vu dans ces îles à la fois un trésor de richesses naturelles et un paradis terrestre. Au cours du siècle dernier, elles se sont associées au Royaume-Uni, et au siècle actuel leurs autochtones ont entrepris une longue lutte pour arriver à l'indépendance totale, qu'ils ont obtenue d'une manière pacifique et progressive convenant à la maturité d'esprit d'une vieille puissance coloniale qui a compris le processus irréversible de l'autodétermination des peuples, caractéristique essentielle de notre époque.

62. Avec l'admission des Iles Salomon, le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies est porté à 150. Ce chiffre, qui paraissait impossible à atteindre il y a trois décennies, démontre que le processus de décolonisation s'est bien accompli dans le monde et prouve également que notre organisation a su contribuer à ce processus afin qu'il revête un caractère universel. Cette universalité est la base indiscutable de l'autorité des Nations Unies pour mener les relations internationales vers les objectifs de paix et de sécurité.

63. Je voudrais féliciter le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon, et en particulier leur premier ministre, M. Peter Kenilorea, d'avoir été admis à l'unanimité par la communauté internationale après avoir présenté leur candidature à l'Organisation [A/33/202-S/12801]. On reconnaît ainsi la volonté du peuple des Iles Salomon de collaborer avec tous les peuples à la consolidation de la coexistence pacifique et à vouloir parcourir ensemble le chemin du progrès et du développement international. Nous lui sommes reconnaissants de bien vouloir respecter les principes de la Charte et, en même temps, nous lui promettons la collaboration de l'Assemblée générale pour l'accomplissement fidèle de ses vœux.

64. Plusieurs représentants ont souhaité prendre la parole à cette occasion. Je donne la parole au premier orateur, le représentant du Botswana, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Afrique.

65. M. TLOU (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, votre élection unanime à ce poste important est un hommage qui s'adresse à vous-même ainsi qu'à votre grand pays, la Colombie. En ma qualité de président du groupe des Etats d'Afrique pour ce mois-ci, je tiens à vous féliciter très chaleureusement pour votre élection. Soyez assuré de la coopération totale du groupe des Etats d'Afrique dans l'exercice de votre tâche difficile. Nous nous faisons une joie de travailler avec vous ainsi que nous l'avons fait avec vos nombreux prédécesseurs, en nous attaquant aux très importantes questions dont est saisie cette assemblée. Vous apportez à vos fonctions une riche expérience ainsi qu'une longue pratique et une grande habileté acquises au cours d'une brillante et impressionnante carrière d'homme d'Etat, d'homme politique, d'universitaire, d'écrivain et de fonctionnaire. Vous n'êtes pas non plus nouveau dans les activités de l'Organisation des Nations Unies puisque vous avez assisté aux vingt-cinquième, trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions de l'Assemblée générale. Vous avez également représenté votre pays à plusieurs conférences internationales très importantes. Assurément, après avoir entendu votre très importante allocution de cet après-midi, personne ne saurait douter de votre valeur exceptionnelle et de votre attachement aux buts et principes des Nations Unies. Ces qualités sont déjà pour nous le gage que vous guiderez les travaux de cette assemblée vers l'aboutissement le plus fructueux.

66. Je voudrais également, au nom du groupe des Etats d'Afrique, rendre hommage à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, qui a mené les travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale d'une manière aussi exemplaire que brillante. La trente-deuxième session ainsi que les trois sessions extraordinaires resteront

probablement dans les annales des Nations Unies comme l'une des plus longues périodes de réunions successives, et, pourtant, M. Mojsov a présidé ces sessions répétées avec calme et ténacité.

67. Je voudrais maintenant parler de l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies.

68. Notre organisation peut s'enorgueillir à juste titre d'accueillir en son sein des peuples d'origines et de croyances diverses, aux systèmes politiques et économiques différents. C'est peut-être dans cette diversité que nous puisons notre force, de même que nous bénéficions de l'échange fertile des idées et que nous apprenons à vivre ensemble dans notre monde si complexe. Très souvent les différences qui nous séparent peuvent être surmontées si nous nous efforçons de mieux nous connaître mutuellement et l'Organisation des Nations Unies est certainement un lieu de rencontre des plus propices où des rapports positifs et durables peuvent être créés. C'est pour cette raison que les Nations Unies continuent d'aspirer à l'universalité.

69. Partie d'une origine très modeste, cette organisation a immensément grandi au cours des années. Aujourd'hui, le principe de l'universalité de ses membres connaît une nouvelle victoire avec l'admission des Iles Salomon en son sein. Ce nouvel Etat non seulement porte le nombre de nos membres à 150, mais il nous apporte également des idées neuves qui ne sauraient manquer d'enrichir nos travaux.

70. C'est un grand honneur et un privilège pour moi d'accueillir, au nom du groupe des Etats d'Afrique, la délégation des Iles Salomon et de féliciter le Gouvernement et le peuple des Iles Salomon de leur accession à la qualité de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

71. La présence de la délégation des Iles Salomon parmi nous représente une nouvelle victoire de la décolonisation. Nous remercions tous ceux — et avec eux la population des Iles Salomon — qui ont permis cet événement. Je veux parler ici, tout particulièrement, de l'infatigable Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, que préside si bien M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que la Puissance administrante, le Royaume-Uni, qui a coopéré avec le Comité spécial au processus de décolonisation.

72. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui souhaite parler au nom du groupe des Etats d'Asie.

73. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Asie, j'ai l'honneur de vous adresser les félicitations les plus chaleureuses de tous les Etats d'Asie à l'occasion de votre élection à l'unanimité au poste de président de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Votre pays, la Colombie, a toujours occupé une place éminente dans les affaires internationales et a souvent joué un rôle essentiel et influent dans les délibérations de cette organisation depuis sa création. Vous venez à nous, Monsieur le Président, avec un passé brillant de services diplomatiques

rendus à votre pays, à votre parlement en tant que représentant à la Chambre d'Assemblée, en tant que sénateur de la République, en votre qualité de ministre des affaires étrangères et en tant que candidat désigné à la présidence de la République. Vous avez dirigé les délégations de votre pays au cours des trois dernières sessions de l'Assemblée générale. Onze pays, y compris le nôtre, vous ont décoré. Votre contribution à la littérature est bien connue, et le travail particulier que vous avez fait dans le domaine du développement rural intéresse tout particulièrement les pays d'Asie. Nous avons beaucoup de chance en fait de pouvoir bénéficier de votre sagesse et de votre compétence éminente au cours de cette session de l'Assemblée générale, qui voit à son ordre du jour provisoire le nombre record de 132 points, certains étant critiques pour le maintien de la paix et de la sécurité comme pour le bien-être économique et social.

74. Dans votre discours d'ouverture, Monsieur le Président, vous avez souligné 10 questions environ concernant des problèmes non résolus devant lesquels se trouve la communauté des nations et vous avez analysé de manière brillante les anomalies qui caractérisent l'ordre économique peu satisfaisant d'aujourd'hui. J'espère que nous pourrions examiner pleinement les solutions aux problèmes que vous venez de souligner.

75. Nous vous donnons, Monsieur le Président, l'assurance, de la part du groupe des Etats d'Asie, d'une coopération et d'une assistance sincères dans votre travail.

76. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du groupe des Etats d'Asie, au travail splendide effectué par votre éminent prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a su, au cours d'une année particulièrement chargée, diriger les délibérations avec le plus grand succès. Nous lui souhaitons plein succès à nouveau au service de son pays.

77. Le groupe des Etats d'Asie m'a également demandé de souhaiter, en son nom, une chaleureuse bienvenue aux Iles Salomon, qui viennent d'être admises en tant que membre le plus jeune de l'Organisation des Nations Unies. L'entrée des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies représente le couronnement de leurs efforts pour atteindre l'indépendance et pour exercer leurs droits internationaux et leurs responsabilités. C'est, pour l'Organisation des Nations Unies, un pas en avant sur la voie de l'universalité.

78. Nous souhaitons également la bienvenue aux Iles Salomon au sein du groupe des Etats d'Asie, et c'est avec joie que nous nous apprêtons à développer des liens étroits de coopération et de compréhension mutuelles.

79. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

80. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, vous féliciter cordialement à l'occasion de votre élection au poste si important de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Ce faisant, nous vous donnons l'assurance que nos délégations contribueront de manière

active et constructive à l'accomplissement des tâches importantes de la session actuelle. Nous avons la plus grande estime pour votre prédécesseur, notre camarade ministre Mojsov, qui a présidé avec tant de succès la trente-deuxième session, et nous lui exprimons notre respect et notre reconnaissance.

81. J'ai été prié de marquer notre profonde satisfaction de la décision que l'Assemblée générale a prise d'admettre les Iles Salomon au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons la plus sincère bienvenue à ce jeune Etat, qui devient le cent cinquantième Membre de notre organisation mondiale. Son admission représente un pas de plus sur la voie qui mène vers l'universalité des Nations Unies, et elle élargit encore la coopération équitable entre Etats.

82. Il y a cinq ans que la République démocratique allemande a eu l'honneur d'être admise à cette organisation en tant que cent trente-troisième Etat Membre. Aujourd'hui, son représentant se réjouit de féliciter, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, les Iles Salomon à l'occasion de leur admission en tant que cent cinquantième Etat Membre. Ces faits, comme bien d'autres, traduisent les changements qui se produisent dans le monde.

83. La proclamation de l'indépendance des Iles Salomon le 7 juillet 1978 a marqué un succès nouveau et important dans la lutte tenace menée pour assurer la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination nationale et sociale. Le résultat de ce processus correspond aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et à la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV). La politique des Etats socialistes repose toujours sur les principes de l'égalité et de l'autodétermination des peuples; elle tend à favoriser l'amitié et la coopération entre les Etats; elle a donc logiquement abouti à la reconnaissance des Iles Salomon en tant qu'Etat souverain et à l'appui de sa demande légitime d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

84. Nous nous déclarons disposés à coopérer avec la délégation des Iles Salomon au service des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies pour le bien de la paix dans le monde entier.

85. Il convient de noter particulièrement le fait que les Iles Salomon sont situées dans une région où s'affirment de plus en plus depuis quelques années les idées de paix et de coopération. Les peuples de nombreux territoires de l'Océan Pacifique n'ont cependant pas eu encore la possibilité de réaliser leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Les Etats de notre groupe, conformément aux principes de leur politique, continueront à l'avenir de faire preuve de solidarité à l'appui de la lutte que mènent ces peuples.

86. Je suis convaincu que les Iles Salomon prendront une part active à la solution des problèmes internationaux d'actualité, non seulement dans la région de l'Océan Pacifique mais dans le reste du monde, dans l'intérêt de la paix et dans celui des peuples.

~~87. Permettez-moi de souhaiter aux Iles Salomon de~~
connaître de nouveaux succès dans le renforcement de leur

indépendance et dans la réalisation d'une politique qui a pour but le progrès social.

88. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant de Cuba, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Amérique latine.

89. M. ROA KOURI (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*): Les pays membres du groupe des Etats d'Amérique latine m'ont confié l'honneur de vous adresser, Monsieur le Président, au nom des Etats de la région, nos chaleureuses félicitations pour votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, élection qui est aussi un honneur rendu à votre noble patrie, la Colombie, ainsi qu'à notre Amérique latine tout entière.

90. Nous sommes convaincus que, étant donné votre longue et brillante carrière d'homme d'Etat et de diplomate, et les fonctions que vous avez exercées en tant que ministre des affaires étrangères de la république soeur de Colombie, avec vos hautes qualités morales, vous saurez guider judicieusement les travaux de l'Assemblée dans la situation internationale compliquée qui règne actuellement.

91. En vous témoignant notre confiance, je voudrais aussi vous renouveler l'assurance de notre coopération totale dans l'exécution de votre lourde tâche.

92. En ma qualité de Cubain, qu'il me soit permis de me féliciter de votre élection unanime, qui honore grandement notre continent.

93. C'est pour moi un honneur aussi d'adresser au Premier Ministre des Iles Salomon, au nom des nations de l'Amérique latine, nos vœux les plus sincères à l'occasion de l'admission de son pays à l'Organisation. Ce nouvel Etat des Nations Unies peut compter sur l'entière coopération et sur l'appui des pays de l'Amérique latine dans cette tâche commune qu'est le renforcement de la sécurité et de la paix internationales.

94. Je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans faire part au Président sortant, M. Lazar Mojsov, secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, de la reconnaissance des pays de l'Amérique latine pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la trente-deuxième session ordinaire et des huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

95. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant du Luxembourg, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

96. M. PETERS (Luxembourg): C'est pour moi un véritable plaisir, Monsieur le Président, en même temps qu'un grand honneur, que d'être celui qui, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, est appelé à vous apporter nos chaleureuses félicitations pour votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos qualités professionnelles et humaines nous donnent d'ores et déjà toutes les garanties que la

trente-troisième session de l'Assemblée générale connaîtra sous votre sage direction tout le succès attendu. De mon côté, je tiens à vous assurer du plein appui du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats dans la lourde tâche qui sera la vôtre et la nôtre au cours des mois à venir.

97. Je manquerais certainement à un devoir élémentaire si je ne profitais pas de cette occasion pour réitérer nos remerciements à votre illustre prédécesseur, le président Mojsov, qui a dirigé nos travaux avec sagesse et clairvoyance au cours de quatre sessions de l'Assemblée générale.

98. C'est pour moi un privilège que de souhaiter aujourd'hui, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, une chaleureuse bienvenue à la délégation des Iles Salomon. Nous adressons aux Iles Salomon, devenues indépendantes le 7 juillet de cette année, nos vives félicitations, et nous sommes heureux de les accueillir comme cent cinquantième Membre de la grande famille des Nations Unies. Les Nations Unies auront ainsi accompli un nouveau pas vers cet idéal qui est l'universalité absolue, et je tiens à féliciter ici le Gouvernement du Royaume-Uni pour l'attitude exemplaire et éclairée dont il a fait preuve pour aider les Iles Salomon à devenir un Etat indépendant et souverain.

99. Les Iles Salomon ne sont certainement pas un grand Etat du point de vue territoire et population, et vous n'en voudrez pas au représentant d'un autre petit Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies de cette constatation. Nous sommes cependant convaincus que ce nouvel Etat pourra jouer un rôle important dans notre organisation et qu'il apportera une contribution significative aux travaux de celle-ci. ~~C'est dans cet esprit que les pays du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats offrent aux Iles Salomon, dans la réalisation des objectifs et idéaux de la Charte des Nations Unies, qui sont les nôtres, leur amitié et toute leur coopération.~~

100. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, qui désire parler au nom du groupe des Etats arabes.

101. M. AL-ALI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sera sans aucun doute des plus profitables pour la communauté internationale, étant donné la compétence et la riche expérience que vous avez acquises à la fois en tant qu'homme d'Etat et en tant que philosophe. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous exprimer, au nom des pays arabes, nos souhaits de bienvenue et nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que les travaux que vous allez diriger seront couronnés d'un succès total. En même temps, je voudrais, également au nom des pays arabes, exprimer à notre ami, M. Mojsov, président sortant de l'Assemblée générale, notre vive appréciation et nos remerciements pour ses efforts en vue d'établir la paix et la sécurité dans le monde et pour le soutien qu'il a accordé aux aspirations des peuples luttant pour l'indépendance et la liberté.

102. J'ai également le plaisir, au nom du groupe arabe, d'accueillir le nouvel Etat indépendant des Iles Salomon, en

tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. J'espère et je suis sûr que ce nouvel Etat pourra contribuer efficacement, avec le groupe des pays du tiers monde, à la juste lutte menée en vue d'assurer le règne de la justice, de la paix et de l'égalité dans le monde et de lutter contre l'impérialisme, l'exploitation et le racisme sous toutes leurs formes.

103. Au nom du Gouvernement de l'Iraq, je tiens à dire que nous espérons entretenir les relations les meilleures avec l'Etat ami des Iles Salomon, de manière à rendre un service marqué aux pays du tiers monde, notamment à ceux qui appartiennent au mouvement des non-alignés. Nous rendons hommage aux peuples du tiers monde, qui luttent pour l'indépendance et la liberté, et nous affirmons notre détermination de favoriser par tous les moyens la coopération avec ce jeune Etat, de manière à servir les nobles objectifs et les aspirations humanitaires que partagent nos deux pays.

104. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique.

105. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous attendons avec grand espoir et enthousiasme l'heure où nous pourrions profiter de votre sagesse et de votre direction tandis que vous nous guiderez dans l'examen des problèmes que nous aurons à examiner au cours de cette session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir.

106. Comme pays hôte, les Etats-Unis sont également heureux d'accueillir les Iles Salomon en tant que cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons appuyé la demande d'admission des Iles Salomon à notre organisation dans la ferme conviction que les principes qui ont guidé avec succès le peuple des Iles Salomon à l'indépendance le 7 juillet de cette année continueront de guider ce pays dans notre effort visant à créer un monde de paix, de justice et de prospérité.

107. Nous adressons toutes nos félicitations aux représentants des Iles Salomon et sommes heureux de les accueillir au moment où les Nations Unies sont appelées à mener à bien une tâche importante. Nous les assurons de la coopération pleine et entière des Etats-Unis dans cette entreprise et leur transmettons le salut chaleureux du peuple américain.

108. M. BROWN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de s'associer à celles qui l'ont précédée pour vous exprimer toutes les félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cette assemblée générale. C'est pour nous tous une source de satisfaction que de voir notre assemblée présidée par une personnalité ayant une vaste expérience et ayant donné la preuve de sa grande habileté diplomatique dans l'exercice de la tâche consistant à diriger la politique étrangère de son pays. C'est pour nous un plaisir que de vous saluer en tant que représentant d'un pays avec lequel le Royaume-Uni entretient depuis longtemps des relations étroites et amicales.

109. Aujourd'hui, la délégation du Royaume-Uni éprouve le plus vif plaisir à accueillir les Iles Salomon, le plus nouveau des Membres de l'Organisation des Nations Unies, portant ainsi le nombre de nos membres à 150. Lors du débat au Conseil de sécurité sur l'admission des Iles Salomon, nous avons déjà eu l'occasion de nous féliciter qu'un autre des territoires pour lequel le Royaume-Uni a exercé la responsabilité de Puissance administrante ait accédé à l'indépendance et pris sa place parmi les Etats souverains du monde. Nos relations avec les Iles Salomon, qui remontent à longue date, ont toujours été harmonieuses et nous nous réjouissons de continuer d'avoir avec ce pays d'étroites relations en tant que membres du Commonwealth, sur la base de l'égalité et de l'amitié.

110. Nous sommes tout particulièrement heureux de saluer aujourd'hui parmi nous la présence du premier ministre Kenilorea. Sans doute convient-il que les Iles Salomon, le plus jeune Membre de cette communauté mondiale, ait à sa tête, en qualité de chef de gouvernement, l'un des plus jeunes premiers ministres du monde. Sous sa direction, ma délégation et mon gouvernement ont la conviction que les Iles Salomon joueront un rôle important et utile tant dans leur propre région et dans le Commonwealth qu'au sein de cette organisation.

111. M. TOMA (Samoa) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur, au nom de la délégation samoane, de vous adresser nos sincères félicitations pour votre élection à cette haute fonction et de m'associer aux nombreuses expressions de haute estime et d'hommages qui, à juste titre, vous ont été adressées ainsi qu'à votre pays. Nous sommes certains que, sous votre sage direction, les travaux qui nous attendent seront plus faciles pour tous.

112. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer notre sincère appréciation et toute notre admiration pour la manière remarquable dont votre prédécesseur, M. Mojsov, s'est acquitté de ses fonctions de président au cours de son mandat.

113. La délégation samoane se sent très honorée d'avoir pu se joindre aux auteurs du projet de résolution demandant l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies [A/33/L.1 et Add.1]. L'indépendance des Iles Salomon et leur désir d'appartenir à l'ONU constituent l'évolution dernière d'une tendance qui s'est manifestée dans la région du Pacifique depuis ces 15 dernières années. Au cours de cette période, les Etats insulaires ont progressivement accédé à l'indépendance et sont venus ajouter leurs voix aux autres voix de la région du Pacifique au sein de cette grande assemblée. Bien que certaines de nos voix puissent être faibles et venir de bien loin, plus nombreux nous serons, moins notre voix collective sera faible, car souvent, en raison de notre isolement lui-même et de notre petite superficie, nous estimons — c'est là mon espoir — que nous pouvons présenter un point de vue objectif et contribuer ainsi de manière valable à la solution des nombreux et graves problèmes dont cette organisation est saisie.

114. Nous sommes très heureux que les Iles Salomon, qui ~~ont une longue histoire marquée par la patience et l'endurance~~, puissent aujourd'hui ajouter leur voix, une

voix de sagesse et de franchise, qui, sans aucun doute, sera au bénéfice de tous les Membres.

115. Assister à l'apparition des Iles Salomon en tant que nation, voir celle-ci occuper sa place légitime dans la communauté internationale, c'est là pour le Samoa une source de satisfaction toute particulière, en ce sens que les Iles Salomon et nous-mêmes avons un lien commun et curieux dans l'histoire coloniale : notre sort colonial et celui d'une partie de ce qui constitue maintenant les Iles Salomon a été en quelque sorte réglé d'un même trait de plume. L'Accord de Berlin de 1899 entre les trois puissances dominant à cette époque la région du Pacifique a fait que nous-mêmes et les Iles centrales Salomon allaient devenir, respectivement, territoires allemand et britannique.

116. Maintenant, près d'un siècle plus tard, nous sommes heureux de féliciter aussi bien le Premier Ministre des Iles Salomon, M. Kenilorea, et son gouvernement, que le Gouvernement du Royaume-Uni pour la façon dont l'indépendance a été réalisée et pour la manière rapide dont les Iles Salomon sont devenues Membre de l'ONU.

117. En accueillant aujourd'hui les Iles Salomon à l'Organisation, nous attendons avec impatience une représentation encore plus forte du Pacifique à cette grande organisation mais, bien entendu, cela ne sera possible que lorsque tous les peuples du Pacifique qui aspirent à l'indépendance pourront obtenir le statut qu'ils recherchent. Nous espérons que toutes les voies menant à l'indépendance seront aussi dépourvues d'obstacles et aussi rapides que celle suivie par des Iles Salomon.

118. Les Etats Membres reconnaîtront que la possibilité pour les Nations Unies d'atteindre leurs nobles objectifs se trouve renforcée par l'universalité de leur composition, comprenant toutes les nations qui respectent leurs principes. Pour cette raison, de même qu'en raison de la joie naturelle que nous ressentons de voir apparaître sur la scène mondiale une autre nation du Pacifique et un ami très proche, nous accueillons très chaleureusement votre pays, Monsieur le Premier Ministre, et nous vous souhaitons plein succès dans cette grande organisation mondiale.

119. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) *[interprétation de l'anglais]* : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la présidence de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection par acclamation est un honneur rendu à vous-même ainsi qu'à votre pays. Je suis convaincu que, sous votre direction et grâce à vos conseils éclairés, notre travail s'effectuera dans le calme et l'efficacité. Vous pourrez compter sur la coopération entière de la délégation de Nouvelle-Zélande.

120. Je voudrais également dire la profonde reconnaissance de mon gouvernement au Président sortant de l'Assemblée, M. Lazar Mojsov. Celui-ci a présidé avec art et un grand dévouement les trois sessions extraordinaires et cruciales de l'Assemblée générale ainsi que la trente-deuxième session ordinaire. Nous avons tous contracté à son endroit une dette de reconnaissance.

121. Je suis très heureux de pouvoir présenter les félicitations les plus chaleureuses de la Nouvelle-Zélande au

Premier Ministre et à la délégation des Iles Salomon. C'est aujourd'hui un jour de grande importance, à la fois pour la région du Pacifique et pour les Nations Unies. Cette session pourrait difficilement commencer sous des auspices plus favorables. Les Iles Salomon sont la quatrième nation du Pacifique à se joindre à l'Organisation au cours de ces dernières années. Leur admission ajoutera une voix nouvelle et importante à celles représentant les peuples de cette vaste région de l'océan. En outre, les Iles Salomon deviennent le cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Leur admission marque une étape importante dans le progrès des Nations Unies sur la voie de l'universalité de leurs participants. C'est là quelque chose qui nous tient fort à coeur, étant donné que notre délégation siège très haut dans le fond de la salle; mais cette élévation est la bienvenue puisqu'elle permet à nos bons amis des Iles Salomon de siéger près de nous. De ce siège élevé, nous pouvons voir avec satisfaction, au-dessous de nous, le nombre croissant des Membres de l'Assemblée.

122. Les Iles Salomon et la Nouvelle-Zélande sont voisines dans le Pacifique Sud. Au cours des années, nous avons entretenu des relations étroites qui se sont développées, pour une large part, grâce à des contacts individuels entre nos peuples. Mais ces relations se sont enrichies et renforcées par une authentique amitié. En tant que membres du Colloque du Pacifique sud, nous travaillons ensemble au bien-être et au développement de notre région. Nous sommes d'authentiques partenaires du Pacifique.

123. La Nouvelle-Zélande a suivi avec sympathie et intérêt le processus de décolonisation des Iles Salomon qui s'est déroulé sans heurt et avec efficacité. C'est là un hommage rendu à l'esprit de coopération qui existe entre les Iles Salomon et le Royaume-Uni. Par conséquent, c'est avec un vif sentiment d'émotion et d'espoir que la Nouvelle-Zélande a participé aux célébrations qui ont marqué l'indépendance du pays, le 7 juillet 1978, et a immédiatement ouvert une mission diplomatique à Honiara. C'est également avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue aujourd'hui aux Iles Salomon, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je sais que l'admission des Iles Salomon renforcera l'Organisation des Nations Unies et ajoutera à ses travaux une nouvelle dimension. Nous nous réjouissons de la perspective d'une longue et fructueuse coopération au sein de cette organisation, avec nos amis et nos partenaires de la région du Pacifique.

124. M. NISHIDA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au début de ma déclaration, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et exprimer ma conviction que, sous votre direction très compétente, l'Assemblée sera en mesure d'accomplir son travail sans difficulté et de façon efficace.

125. Je voudrais également profiter de cette occasion pour dire la profonde reconnaissance de ma délégation à M. Lazar Mojsov pour la manière remarquable dont il a guidé les délibérations de l'Assemblée au cours de sa trente-deuxième session ordinaire et de ses huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires.

126. En ma qualité de représentant d'un pays d'Asie qui fait lui-même partie de la région du Pacifique et qui a des

liens très particuliers avec la population des Iles Salomon, c'est avec un grand plaisir que je me joins aux orateurs précédents pour souhaiter une cordiale bienvenue à la délégation des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Je me sens profondément honoré de pouvoir transmettre les félicitations chaleureuses du Gouvernement et du peuple japonais au plus jeune des Membres de l'Organisation. Je constate que M. Peter Kenilorea, premier ministre des Iles Salomon, est présent parmi nous aujourd'hui. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour exprimer la conviction du Gouvernement japonais que, sous sa conduite sage et compétente, la population de son pays ne manquera pas assurément de fournir un apport important à la communauté internationale.

127. Comme nous le savons certainement tous, la décision que nous avons prise aujourd'hui porte le nombre des Membres de l'Organisation au chiffre de 150, et nous rapproche un peu plus de l'objectif si recherché de l'universalité authentique des Nations Unies. Je suis certain de me faire l'interprète de tous en exprimant la satisfaction que ma propre délégation ressent à la suite de cette décision; nous sommes convaincus que le peuple des Iles Salomon s'acquittera de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies d'une manière sincère et brillante.

128. Au nom du peuple de mon propre pays, je suis heureux de souhaiter la bienvenue au peuple des Iles Salomon à la place qui lui revient dans la communauté mondiale.

129. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection par acclamation à la présidence de cette assemblée. Ma délégation aura l'occasion de vous féliciter comme il se doit de cette élection et d'exprimer toute sa reconnaissance à votre éminent prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a tant contribué au succès des travaux des Nations Unies, l'année dernière, lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie prendra la parole devant l'Assemblée le 28 septembre prochain.

130. Mes collègues, les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est — la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande — m'ont prié de parler en leur nom. Nous sommes tous extrêmement heureux de voir les Iles Salomon, l'un de nos proches voisins dans le Pacifique du Sud-Ouest, accéder à l'indépendance. Nous les accueillons chaleureusement dans la famille des Nations Unies. L'indépendance marque, pour les Iles Salomon, le point culminant d'un processus sans heurt d'avancement constitutionnel, processus dans lequel les dirigeants des Iles Salomon et le Gouvernement du Royaume-Uni ont travaillé harmonieusement ensemble dans la recherche d'un objectif commun. Ils méritent d'être félicités par nous tous pour le calme dans lequel les Iles Salomon ont accédé à la souveraineté et à l'indépendance.

131. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a toujours appuyé le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies; elle estime, en effet, que c'est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir la coopération et la paix internationales. C'est donc avec un plaisir tout particulier que nous nous sommes joints à la liste des

auteurs du projet de résolution sur l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies, qui vient d'être adopté par acclamation.

132. Les membres de l'Association souhaitent saisir cette occasion pour exprimer leur conviction que les relations amicales et la coopération mutuellement bénéfique existant déjà entre les pays des régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique s'étendront pleinement aux Iles Salomon. Les délégations de l'Association comptent fermement sur une coopération étroite avec la délégation des Iles Salomon dans les efforts déployés par les Nations Unies pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité mondiales et pour instaurer un nouvel ordre économique internationale plus juste et plus équitable.

133. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette assemblée, poste auquel votre longue et brillante carrière dans bien des domaines vous désigne de manière éminente. Je voudrais aussi vous offrir le plein concours de la délégation australienne dans les tâches importantes qui nous attendent.

134. De même, je voudrais adresser nos sincères remerciements au Président sortant, M. Lazar Mojsov. Comme nous le savons tous, l'année qui s'est écoulée a imposé au Président de l'Assemblée générale des responsabilités d'un poids et d'une importance exceptionnels. Au nom de la délégation australienne, je souhaite rendre un hommage particulier à la compétence et à la sagesse avec lesquelles M. Mojsov a dirigé la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, de même que les trois sessions extraordinaires de l'Assemblée qui se sont déroulées au cours des mois derniers.

135. C'est toujours un plaisir d'accueillir un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies. Pour un représentant de l'Australie, la chose est particulièrement satisfaisante lorsque ce nouveau Membre est un des voisins de l'Australie. La géographie à elle seule indiquerait que les liens entre l'Australie et les Iles Salomon devraient être étroits et cordiaux, mais la solidarité et la coopération régionales ont garanti qu'il en serait ainsi.

136. En tant que voisin jouissant de liens anciens et étroits avec les Iles Salomon, en tant que membre du Commonwealth, et en tant que membre du Comité spécial de la décolonisation, l'Australie a suivi de très près le processus de décolonisation qui a abouti, le 7 juillet de cette année, à l'indépendance des Iles Salomon. Le processus a été pacifique et harmonieux, et le Royaume-Uni, ancienne Puissance administrante, a droit à notre hommage pour la façon dont il a répondu aux vœux du peuple du territoire.

137. Je suis certain que l'admission des Iles Salomon et leur participation aux travaux de l'Organisation enrichiront et renforceront celle-ci. Les Australiens sont heureux de constater que les Iles Salomon assument également un nouveau rôle en tant que membre actif et agissant de la communauté du Pacifique Sud, où nous l'avons accueilli en tant que membre du Colloque du Pacifique sud.

138. La tâche qui attend le Gouvernement et le peuple des Iles Salomon ne prend évidemment pas fin avec l'indépen-

dance; sur bien des points, elle ne fait que commencer. Nous sommes donc heureux de noter que le Royaume-Uni continuera de coopérer avec le Gouvernement des Iles Salomon et lui accordera une assistance aux fins du développement. Mon propre gouvernement maintiendra aussi sa coopération. Il fournira, dans les années à venir, une assistance considérable au développement des Iles Salomon, portant sur une vaste gamme de projets, allant des équipes médicales à l'assistance technique et à des bourses de formation.

139. L'Australie s'est sentie honorée d'avoir parrainé la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation se félicite chaleureusement de l'admission des Iles Salomon à l'ONU en tant que cent cinquantième Membre de notre organisation, et nous comptons bien coopérer étroitement avec leurs représentants à l'avenir, tant ici, à New York, que dans l'enceinte des Nations Unies.

140. M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous rendons également hommage à M. Mojsov, qui s'est distingué en tant que président de la précédente session.

141. Ma délégation voudrait s'associer à ceux qui viennent d'appuyer l'admission du voisin de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux que l'accession de cette nation nouvellement indépendante et souveraine à l'Organisation des Nations Unies ait le plein appui de tous les Membres de l'Organisation. Cette admission est vraiment un événement particulièrement important pour le peuple des Iles Salomon. C'est également un événement qui est des mieux accueillis par trois autres petits pays, je veux parler des Fidji, du Samoa-Occidental et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui sont Membres de l'ONU. Bien que d'autres pays de la région ne soient pas encore membres de l'ONU, leurs peuples se réjouissent de voir que l'un d'entre eux a été admis à notre organisation.

142. Ce que je voulais dire a déjà été dit par ceux qui m'ont précédé à cette tribune. De plus, notre point de vue sur la question a été exposé le 17 août de cette année quand ma délégation est intervenue au Conseil de sécurité lorsque la candidature des Iles Salomon en vue de leur admission à l'ONU a été examinée.

143. L'admission des Iles Salomon porte témoignage de la détermination des pays en développement, grands ou petits, de se joindre à la communauté des nations afin de s'attaquer aux problèmes qui affectent l'humanité. Nous espérons que les peuples des territoires qui sont encore sous domination étrangère recouvreront leur droit à l'autodétermination dans un avenir peu éloigné. Il est normal qu'ils aient leur mot à dire dans le concert international des questions économiques, politiques et sociales pour le plus grand bien de l'humanité.

144. Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je donne maintenant la parole à M. Peter Kenilorea, premier ministre des Iles Salomon.

145. M. KENILOREA (Iles Salomon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que le peuple de la République de Colombie, pour votre accession aux fonctions de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Le peuple des Iles Salomon se joint à moi pour vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos devoirs à ce poste si important.

146. Je voudrais maintenant vous dire à quel point je ressens l'honneur de m'adresser à vous, aujourd'hui, en cette assemblée, et de vous apporter le modeste salut de mon peuple et du Gouvernement des Iles Salomon.

147. Nous sommes très reconnaissants de tous les messages de félicitations que nous avons reçus lors de la célébration de notre indépendance. Je remercie chacun de tout coeur pour son appui et ses prières en ce jour historique du 7 juillet 1978. La bienvenue chaleureuse et encourageante qui m'a été réservée aujourd'hui, les paroles de bienvenue qui ont été prononcées à notre égard par certains pays traditionnellement amis, tant ici qu'au Conseil de sécurité, resteront pour nous une source d'encouragement, de fierté et d'espoir pour notre jeune nation. Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec vous et les Nations Unies à une oeuvre dont la cause de la paix et du bonheur de l'humanité sur cette planète dépend.

148. Je voudrais maintenant rendre tout particulièrement hommage au Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni et le remercier de l'aide qu'il nous a prodiguée au long des 85 années passées, posant pour nous aux Iles Salomon les bases de ce que nous pensons être un gage solide d'avenir et de progrès. Nous espérons que la bienheureuse association qui existe entre nos deux pays, et qui remonte à de nombreuses années, continuera à porter ses fruits.

149. Cette grande assemblée des nations a jugé approprié d'admettre mon pays en son sein en tant que cent cinquantième Membre. C'est avec une humble fierté et en ma qualité de premier ministre d'une nation nouvellement indépendante que j'accepte le défi, et je tiens à déclarer devant vous que les Iles Salomon acceptent les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et entendent les mener à bien.

150. Les Iles Salomon constituent une petite nation de 200 000 habitants. Nous sommes un petit pays constitué de petites îles. Nous sommes un peuple sans prétention, simple mais heureux, parlant diverses langues et ayant des origines ethniques différentes, un peuple profondément épris de sa culture et de sa manière de vivre. Notre petitesse et notre diversité, notre culture et notre originalité, ont été des sources considérables de force qui nous ont permis d'aboutir à l'indépendance. Nos amis, proches ou lointains, respectent cela, et nous n'aimerions pas perdre notre identité pour quelque chose que le monde souhaiterait nous voir accomplir et qui dépasserait notre entendement.

151. C'est là le principe même de notre engagement dans cette famille des nations. C'est un principe important pour notre participation et notre engagement dans les organisations régionales et les institutions multilatérales. En fait, c'est là un principe essentiel pour conduire nos affaires avec les nations qui pourraient souhaiter travailler étroitement avec nous. Je suis convaincu que toutes les nations, petites ou grandes, insulaires ou continentales, en développement

ou développées, du fait qu'elles appartiennent à la race humaine, se doivent en conséquence le respect mutuel.

152. Pour notre part, nous avons l'intention de respecter les croyances des autres, même si nos points de vue divergent. Nous entendons également que notre identité, que nous considérons comme l'âme de notre jeune nation, soit également respectée; pour cela, nous voulons faire et obtenir ce que nous pouvons pleinement comprendre. Nous avons appliqué ce précepte à notre système de gouvernement, car nous pensons qu'en tant que nation nous devons vivre à la mesure de nos moyens et veiller à la manière dont nous utilisons nos ressources. Pour ce qui est du développement, nous croyons en une approche équilibrée qui encouragerait l'amélioration du niveau de vie tout en maintenant une qualité de vie satisfaisante. Nous accueillons toute aide étrangère et tout investissement étranger à condition qu'ils soient équitables et satisfaisants pour les Iles Salomon en leur qualité de nation.

153. Bien qu'aujourd'hui nous assumions les responsabilités, qui consistent pour une nation indépendante à poursuivre les buts et objectifs du développement en accord avec les aspirations de son peuple, nous sommes pleinement conscients des réalités de l'interdépendance dans le monde contemporain, et cette grande assemblée reflète cet objectif commun.

154. Bien que les Iles Salomon ne puissent se déclarer totalement à l'abri des différents maux qui ont assailli d'autres nations du monde, nous déplorons l'usage de la force et le traitement inhumain infligé aux gens.

155. Dans le Pacifique, nous espérons participer totalement aux affaires de notre région en coopération avec nos voisins. Nous nous félicitons de ce que Tuvalu devienne un pays indépendant le mois prochain, le 1^{er} octobre 1978.

156. Nous reconnaissons et affirmons l'importance d'organisations régionales telles que le Colloque du Pacifique sud, auquel nous allons officiellement nous joindre cette semaine, et aussi celle de l'association voisine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous croyons que des efforts bien pensés en matière de coopération régionale devraient se voir accorder un appui international. De grandes modifications sont en train de se produire dans les structures des relations internationales et régionales, et l'interdépendance mondiale doit prendre un sens nouveau pour faire progresser les valeurs fondamentales de l'égalité et de la dignité humaine.

157. L'accession de mon pays à l'indépendance il y a deux mois et notre entrée dans la famille mondiale des nations aujourd'hui illustrent les modifications significatives qui interviennent dans le statut politique de nombreux pays insulaires du Pacifique. Nous, peuples de ces nations insulaires, participons en outre activement à des entreprises de coopération régionale, et demandons à la communauté internationale de reconnaître davantage encore les problèmes propres à nos petits territoires et de prendre, le cas échéant, des mesures spéciales visant à donner une impulsion nouvelle à notre développement économique et social.

158. Comme d'autres pays du tiers monde, nous petits pays insulaires, connaissons des problèmes croissants

d'urbanisation, de chômage, de pollution, de taudis, d'aliénation sociale et de différends ethniques, même s'ils revêtent des formes différentes. Fort heureusement, étant plus petits, il nous est peut-être plus facile de répartir plus équitablement entre nos habitants les facilités sociales que ne le peuvent nos amis des pays en développement plus grands. La petite dimension de nos villes dans le Pacifique, nos liens étroits et nos rapports avec la vie dans les villages nous aident également.

159. Bien que les îles du Pacifique ne sauraient prétendre constituer un groupe homogène du fait d'une expérience coloniale et d'une culture différentes, d'après les normes internationales nous sommes tous petits et avons une certaine identité commune et des problèmes communs. Nos problèmes les plus importants sont économiques, car nous nous trouvons dans une position désavantageuse dans l'économie mondiale. Nous, dans le Pacifique, souffrons davantage du point de vue des termes des échanges que d'autres groupes insulaires en développement étant donné que nous sommes plus éloignés des principaux marchés mondiaux.

160. Les marchés économiques de la plupart des petites îles se limitent à certains produits principaux pour acquérir des devises étrangères; généralement il s'agit de noix de coco et autres produits oléagineux, de fruits, de sucre et d'épices. Certains groupes insulaires plus importants ont plus de chance et peuvent diversifier leur production couvrant une gamme plus ouverte de produits agricoles, de produits halieutiques et parfois de minéraux. Mon propre pays appartient à cette catégorie.

161. L'économie des Îles Salomon va croissant et se diversifiant, conformément aux ambitions et aspirations de notre peuple, et cela est exprimé dans notre plan de développement national couvrant la période 1975-1979. Les points saillants de la stratégie du développement des Îles Salomon comportent: des industries d'exportation croissantes et diversifiées en matière d'agriculture, de produits sylvicoles et halieutiques, afin de poser une base solide de la balance des paiements pour la croissance de notre revenu; l'auto-suffisance en produits alimentaires de base tels que tubercules, riz, viande et poisson; l'amélioration des communications intérieures par terre, mer et air, entre les îles et entre les zones rurales et les ports; une base solide pour des petites exploitations agricoles et la production des aliments destinés aux marchés locaux; des projets commerciaux importants en tant qu'entreprises conjointes entre le Gouvernement des Îles Salomon et des partenaires d'outre-mer dont la capacité et l'intégrité sont reconnues; un enseignement technique et professionnel pour les habitants des zones urbaines et rurales; l'octroi de services de santé décentralisés accessibles facilement à tous; une forme moderne de gouvernement local dans les provinces, doté de vastes pouvoirs d'administration, de planification et d'exécution au niveau des activités gouvernementales de l'île; enfin, une politique de revenus du gouvernement visant à redistribuer le revenu entre les groupes et les îles, par l'octroi de services économiques et sociaux sans pour autant

supprimer les stimulants au travail et à la production des excédents.

162. Aux Îles Salomon, nous comprenons parfaitement bien que nous devons tout faire pour nous aider nous-mêmes. Nous devons mettre de l'ordre dans notre maison, mobiliser notre propre peuple, utiliser nos terres et notre épargne, concevoir des politiques et des programmes qui soient pratiques et adaptés aux ressources dont nous savons pouvoir disposer, et cela doit correspondre aux aspirations de notre peuple. Nous devons veiller avec le plus grand soin à ne pas augmenter nos dépenses et nos dettes plus vite que notre économie et les revenus que nous en attendons. Nous ne devons pas vivre au-dessus de nos moyens. Par nos moyens, nous entendons nos ressources disponibles, ce qui englobe toute la gamme d'assistance que nous pouvons attendre des institutions multinationales, des nations amies et des investisseurs commerciaux efficaces et intègres qui sont disposés à mettre au point, conjointement avec nous, des projets stratégiques importants. Nous avons pris un bon départ en ce qui concerne notre développement national, mais nous savons que la voie est longue et hérissée de risques et de dangers.

163. Les considérations de potentiel ou de viabilité économique, bonnes ou mauvaises, n'exigent pas toutefois que les pays aient des aspirations politiques particulières, en vue de connaître une viabilité politique. Cependant, étant donné la modestie de nos dimensions, l'influence politique de nos pays dans le Pacifique, pris individuellement, est certes limitée. A mon avis, c'est en se joignant à des organisations et institutions internationales que des petits pays comme le nôtre auront la possibilité d'apporter leur contribution à la paix mondiale et à l'harmonie du monde d'une manière qui n'est peut-être pas à la portée des grands pays, étant donné leurs lourds engagements et leur mise en cause si grande à tout moment et à divers niveaux dans les affaires du monde.

164. Telle est la raison d'être de la demande de mon pays de devenir Membre de cette famille des nations, et je crois aux liens indispensables avec l'Organisation des Nations Unies et les pays du monde. Nous, dans les Îles Salomon, voulons contribuer, participer et donner, au même titre que nous recevons, dans cette assemblée des nations. Nous ne pouvons offrir ni armes ni munitions; nous n'en avons pas et nous ne souhaitons pas en avoir, même pour des compromis en cas de conflit. Néanmoins, nous sommes dotés de bon sens et nous croyons en notre capacité d'apporter une contribution, même modeste, à la paix et à l'harmonie dans notre monde merveilleux. C'est ainsi que nous serons le mieux à même de vivre notre devise nationale qui est "Guider, c'est servir", que ce soit chez nous, dans les villages, au parlement national ou au parlement mondial.

165. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le Premier Ministre des Îles Salomon pour son importante déclaration.

La séance est levée à 18 h 20.